



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 10 février 2022 Délibération n° 2022-01

Objet de la délibération : Approbation du compte de gestion 2021

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Laurence PORTE

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 21 (dont 20 votants)

Date de convocation : 4 février 2022

L'an deux mil vingt deux le dix février à dix-huit heures, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle du Pantographe à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Alain BECARD, Marc GALZENATI, Eric ASTOLFI, Danièle MATHIOT, Laurence PORTE (Montbardois) ; Arnault LEMAIRE, Marc CHEVILLON (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Florence DELARUE, Gilbert THOREY, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, GUY MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Denis NEAULT, Patrick BLIGNY, Alain GUINIOT, Gérard BROUILLON (Pays d'Arnay-Liernais) ; Hervé LOUIS, Annick BAKRY, Jean-Marie SIVRY (Saulieu).

Membres excusés : Alain BECARD, Yves BILBOT, Philippe LUCOTTE, Maryse NADALIN, Colette RÉMOND, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Philippe ALGRAIN, Michel ROIGNOT, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Marie-Christine LENOIR (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Pierre POILLOT, Graziella GUERRE, Eveline DELOINCE (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Françoise GUERRIER, Jean-Paul QUESTÉ, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Patricia NORE, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN

www.auxois-morvan.fr

03 80 49 65 09

13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité syndical que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes, à la clôture de l'exercice, pour le budget principal du PETR Pays de l'Auxois Morvan, et qu'il constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 20
Contre :
Abstentions :

1) Vote le compte de gestion 2021 pour le Budget principal PETR, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

*Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,
Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.*